

Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur

Rapport des membres de l'Agence portant sur le Rapport transversal du comité d'experts chargé de réaliser l'évaluation des cursus « électronique » et « électromécanique » en Communauté française

Les membres de l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur ayant pris connaissance en leur séance du 4 novembre du rapport rédigé par le comité d'experts chargé de réaliser une évaluation externe des 27 établissements (12 « HE » et 15 « promotion sociale ») organisant un cursus en électronique et/ou électromécanique en Communauté française désirent mettre l'accent sur quelques éléments majeurs qui se dégagent de la lecture du rapport d'expertise. Ils désirent attirer l'attention de Madame et de Monsieur les Ministres en charge de l'enseignement supérieur et de promotion sociale sur les enseignements essentiels de cet exercice d'évaluation et sur les lignes d'action principales qui peuvent s'en dégager, tant du point de vue du pouvoir subsidiant que du point de vue des établissements d'enseignement.

LES FORCES DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ELECTRONIQUE ET DE L'ELECTROMECHANIQUE

Cinq éléments particulièrement positifs doivent être soulignés, à savoir :

- le bilan positif de cet exercice d'évaluation de cursus (p.32 - synthèse des experts) ;
- la pertinence de la formation répondant aux besoins du marché de l'emploi attestée par les possibilités de trouver des emplois correctement rémunérés dès la sortie des études. Les emplois pour détenteurs de diplômes de baccalauréat en électronique et électromécanique figurent d'ailleurs parmi les fonctions critiques en Wallonie et à Bruxelles (p.7) ;
- l'engagement des directions, des enseignants, des responsables de sections, des personnels administratifs et de maîtrise et le sentiment d'appartenance à la catégorie technique (p.10 et 17) ;
- le développement des partenariats avec les milieux de la formation, de la recherche, des entreprises constitue une réelle opportunité de renforcer la qualité et la pertinence des formations dispensées (p.19, p.29) ;
- le rôle positif et apprécié du coordonnateur pédagogique là où la fonction existe (bonne pratique épinglée par les experts p. 14).

LES FAIBLESSES DE L'ENSEIGNEMENT DE L' ELECTRONIQUE ET DE L'ELECTROMECHANIQUE

Quatre éléments sensibles méritent d'être particulièrement soulignés, à savoir :

- le manque criant de matériel et d'infrastructures didactiques (p.8, p.23) et la vétusté de certains bâtiments (p.9) posent un double problème : d'une part, des enseignements parfois trop déconnectés des standards industriels actuels et d'autre part, des difficultés de respect des normes de sécurité dans certains laboratoires notamment (p.9) ;
- la faible intégration multicatégorielle est clairement apparue aux experts : les noms des anciens établissements (avant la création des HE) demeurent des vecteurs d'identité forte (p.17) ;
- la chute du nombre d'inscrits dans la section électronique non époncée par la hausse de fréquentation de la section électromécanique (p. 6), et cela malgré la stabilité du nombre d'inscrits dans le supérieur technique de type court et les débouchés particulièrement nombreux (p. 7) ;
- les modalités de recrutement des enseignants complexes, voire contraignantes, surtout en promotion sociale (p.13, p.26).

LES ENJEUX ET DEFIS A RELEVER DE L'ENSEIGNEMENT DE L'ELECTRONIQUE ET DE L'ELECTROMECHANIQUE

Certains constats formulés par les experts retiennent notre attention car ils risquent d'hypothéquer l'avenir de cet enseignement. Cinq éléments paraissent devoir être particulièrement mis en évidence, à savoir :

- l'hétérogénéité des publics inscrits dans ces cursus rend indispensables les mises à niveau à l'entrée (p.6, p.15). Les experts attirent l'attention sur le danger d'un niveau d'enseignement déterminé par les plus faibles (p.21). Par ailleurs, cette hétérogénéité explique sans doute partiellement les taux d'échecs et d'abandons importants en début d'études mais très peu d'analyses explicatives fiables existent (p.15, p.16, p.21, p.27) ;

- une réflexion globale sur le système modulaire en promotion sociale est souhaitable. Elle devrait intégrer la conception d'outils plus fins de validation d'expériences et ainsi favoriser plus d'efficacité dans la progression des apprentissages (p.22) ;
- la différenciation des cursus « électronique » et « informatique » mérite d'être renforcée pour éviter la confusion actuelle des filières (p.10) ;
- la formation continue des enseignants est particulièrement indispensable dans les filières techniques et révèle des pratiques très différentes selon les établissements ; de véritables plans de formation devraient être conçus au sein des institutions (p.14) ;
- de création récente dans les HE et quasi-inexistante en promotion sociale, la mobilité internationale tant étudiante qu'enseignante apparaît peu développée. Le contexte européen incite pourtant à exploiter davantage ces aspects de mobilité (p.21).

LES LIGNES D'ACTION POUR L'AVENIR

Parmi l'ensemble des recommandations (pp.30-32) et suggestions formulées tout au long du rapport par les experts, les membres de l'Agence désirent mettre en évidence certaines d'entre elles qui apparaissent dans le contexte actuel comme prioritaires. Cinq éléments émergent particulièrement.

1. Le sous-équipement didactique et la vétusté de certains bâtiments doivent retenir l'attention du pouvoir subsidiant et des pouvoirs organisateurs. Certains partenariats et collaborations (écoles-entreprises, écoles-centres de formation, établissements de promotion sociale-HE-universités,...) peuvent constituer un élément de réponse partielle améliorant le transfert d'innovations, rationalisant l'utilisation des équipements existants et intensifiant les relations des écoles avec leur environnement de proximité.

2. La coordination pédagogique renforce la cohérence des programmes et les liens entre cours. Une réflexion concertée devrait permettre de repenser les objectifs des cours « supports » (outils mathématiques au service des cours de discipline, apprentissage linguistique, cours à caractère économique répondant aux besoins des étudiants,...) et de préciser l'organisation et les exigences en matières de stages et TFE. La formation continue des enseignants et la mobilité internationale pourraient utilement être intégrées à cette vaste réflexion pédagogique. Les experts soulignent que le pouvoir d'initiative de la coordination pédagogique avec le soutien de la direction est gage de succès.

3. Malgré les nombreux débouchés (cf. fonctions critiques en Régions wallonne et Bruxelles-Capitale), certaines sections sont en perte de vitesse. Des campagnes d'information sur les réalités des métiers permettraient sans doute d'attirer davantage d'étudiants. Mais la différenciation entre les filières « électronique » et « informatique » doit être plus marquée.

4. Les échecs et abandons demeurent trop nombreux et mal expliqués. Une véritable étude scientifique d'identification des facteurs d'échecs et d'abandons permettrait de mieux comprendre le phénomène et sans doute de pouvoir y apporter des réponses judicieuses. En promotion sociale en particulier, la réflexion devrait aussi intégrer la question des mises à niveau et des tests d'entrée pour les étudiants non porteurs du CESS.

5. Les structures de concertation formalisées lors de la création des HE en 1995-1996 semblent parfois peu efficaces et peu dynamiques. Il est indispensable de veiller à relancer ces organes de participation particulièrement à destination des étudiants.

En règle générale, les membres de l'Agence tiennent à souligner le fait que les réformes en cours supposent plus que jamais que le développement des démarches qualité au sein des différentes institutions, s'inscrive dans la durée. Les experts recommandent l'utilisation de cet exercice d'évaluation pour que chaque institution conduise une réflexion stratégique profonde, une remise en question des modes de fonctionnement et la conception de véritables outils de pilotage. Des moyens doivent être dégagés pour que ces institutions puissent poursuivre ces démarches de façon optimale.

Les membres de l'Agence,
Fait à Bruxelles en leur séance du 4 novembre 2008